

**Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 19 octobre 2022
Délibération n° 2022-54**

Objet : Budget 2022 – Décision modificative n°1

Secrétaire de séance : madame Laëtitia Bourjat

❖ **Présents :**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Hélène Baptiste (en visio), Laëtitia Bourjat, Sylvie Dubois, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido (en visio), Sandrine Genest, Robert Hilaire, Jérôme Laurent, Pierre Maisonnat, Laurent Marce, Marc-Antoine Quenette (en visio), Ingrid Richioud, Françoise Rieu-Fromentin, Matthieu Salel, Jean-Paul Vallon (en visio) et Michel Villemagne

➤ **Membres avec voix consultative :**

Colonel Vincent Honoré, Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, Médecin-chef Gérard Millier, Adjudant Nicolas Fogeron, Caporal-chef Damien Jouve, Capitaine Jérôme Ployon et M. Christophe Gleyze

➤ **Autre membre de droit :**

M. Thomas Kupisz, Directeur des services du Cabinet et représentant M. le Préfet de l'Ardèche, Thierry Devimeux

❖ **Excusés**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Thierry Avouac, Sandrine Chareyre, Jérôme Dalverny, Christian Féroussier, Sylvie Gaucher, Jean-Yves Meyer, Martine Ollivier, Ronan Philippe, René Sabatier, Laurent Ughetto, Christophe Vignal

➤ **Membres avec voix consultative :**

Capitaine Julien Hilaire, Adjudant Jean Jaussaud, Capitaine Didier Zen

➤ **Autre membre de droit :**

M. le chef du service de gestion comptable, Alain-René Moreau

❖ **Procurations :**

M. Jérôme Dalverny à M. Michel Villemagne
M. Jean-Yves Meyer à M. Matthieu Salel
M. Laurent Ughetto à Mme Sylvie Dubois
M. René Sabatier à M. Laurent Marce

Objet : Budget 2022 – Décision modificative n°1

Le conseil d'administration,
 Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV, portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,
 Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable aux services d'incendie et de secours,
 Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,
 Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,
 Vu la délibération n°2022-09 du conseil d'administration du 30 mars 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,
 Vu le rapport du président du conseil d'administration exposant la décision modificative n°1 de l'exercice 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** la décision modificative n°1 de l'exercice 2022 telle que présentée ci-après et conformément à la maquette budgétaire ci-annexée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
BP	31 928 000	BP	31 928 000
Proposition DM	2 812 683	Proposition DM	2 812 683
TOTAL BP+DM	34 740 683	TOTAL BP+DM	34 740 683

1. Les recettes de fonctionnement

CHAPITRE 70 – Produits des services et domaines	130 000
Article 70685- Intervention soumises à facturation	130 000
Passage à 200 € l'intervention de carence facturée	
CHAPITRE 74 – Contributions et participations	2 682 683
Article 74718 – Etat	350 000
Remboursement des colonnes de renfort	
Article 7473- Département	2 205 183
Subvention exceptionnelle saison feux de forêt	
Article 7488 - Autres participations	7 500
Convention avec l'Ecole de santé militaire de Lyon	
ARS indemnité de substitution	120 000

2. Les dépenses de fonctionnement

CHAPITRE 011 : Charges à caractère général	619 183
Article 60612 – Energie Electricité	46 000
Augmentation de la consommation et du prix de l'énergie.	
Article 60622 – Carburant	250 000
Impact de l'augmentation des prix et de l'activité opérationnelle	

Article 60623 – Alimentation

Alimentation des sapeurs-pompiers sur intervention

Article 60632 – Achat de petit équipement

• Petit matériel	52 000
Réparation et renouvellement de matériel détruit sur feux de forêt	
• Mécanique	40 000
Pièces détachées pour la réparation du matériel roulant fortement sollicité	

Article 60636 – Habillement

6 000

Article 60668 – Achat de produits pharmaceutiques

10 000

Augmentation des prix et de la consommation dû à l'accroissement de l'activité opérationnelle SUAP

Article 611 – Contrats de prestation de service

5 000

Augmentation des tarifs DASRI

Article 615511 – Réparation et entretien matériel roulant

35 000

Réparations externalisées matériel roulant

Article 615515 – Réparation et entretien pneumatiques

45 000

Consommation de pneumatiques exceptionnelle sur feux de forêt

Article 6188 – Autres frais divers

75 183

Article 6247 – Transports collectifs de personnel

9 000

Transport colonne Corte

Article 62158 –Frais de repas en intervention

20 000

Dépense supplémentaire liée à la saison feux de forêt (Garde et GIFF)

Article 62878 –Remboursement de frais à des tiers

6 000

Intervention faite par départements voisins

CHAPITRE 012 : Charges de personnel et frais assimilés

2 190 000

Article 6411 – Rémunération personnel salarié

300 000

Augmentation du point d'indice, recrutement d'un médecin contractuel à 50% et passage à 70% de l'infirmier SSSM

Article 64141 – Indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires

1 890 000

• Formation	40 000
• Volontariat	
Indemnités dues dans le cadre des renforts extérieurs (pris en charge par l'Etat)	350 000
Saison feux de forêt et augmentation activité opérationnelle de l'été	1 450 000
Augmentation coût de la vacation	50 000

CHAPITRE 65 – Autres charges de gestion courantes

3 500

Article 65748 – Subventions aux associations

Subvention exceptionnelle Amicale CSP Privas

3 000

Subvention commémoration Sapeurs-pompiers de Lorioi

500

Le président
du conseil d'administration


Pierre Maisonnat